



# Fiche signalétique

Date d'émission 16-juil.-2021

Date de révision 16-juil.-2021

Numéro de révision 0

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Easy Screen Cleaning Wipe

### Autres moyens d'identification

**Code(s) du produit** SDS 0212-00

**N° ID/ONU** UN3175

**Synonymes** Aucun

**AUTRES INFORMATIONS** Liquide en vrac: 4OB35301  
Numéro d'article P03672

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Utiliser pour nettoyer les écrans

**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.  
400 Chestnut Ridge Road  
Woodcliff Lake, NJ 07677

#### Numéros de téléphone d'urgence

**Numéro de téléphone en cas d'urgence** PERS:  
1-800-633-8253 (Domestic/Canada)  
1-801-699-0667 (International)

## 2. Identification des dangers

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 3

**apparence** Liquide incolore saturé sur une lingette.

**État physique** liquide

**Odeur** Alcool

### Éléments d'étiquetage

**ATTENTION**

**mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
Tenir au frais

**Conseils de prudence - Réponse****YEUX**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

**peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

**INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**INCENDIE**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**AUTRES INFORMATIONS**

PEUT ÊTRE NOCIF PAR INGESTION Peut être nocif par inhalation

**Toxicité aiguë inconnue**

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)

0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Substance

Sans objet.

#### Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Isopropyl alcohol	67-63-0	60-70	-	-

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins

##### **Conseils généraux**

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

##### **INHALATION**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Déplacer à l'air frais.

##### **contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

##### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

##### **Ingestion**

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

##### **Protection individuelle pour le secouriste**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

##### **Symptômes**

Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements.

#### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### **Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	oui.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. S'assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.
----------------------------	---

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manutention sans danger

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Utiliser une connexion mise à la masse et mise à la terre lors du transfert de ce produit pour éviter une décharge statique, un incendie ou une explosion. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Garder dans une aire munie de gicleurs. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et
--	---

d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

#### Conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Isopropyl alcohol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Isopropyl alcohol 67-63-0	TWA: 200 ppm TWA: 492 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 984 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 985 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1230 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Portez une protection oculaire conformément au protocole de l'établissement.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

#### Protection de la peau et du corps

Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes antistatiques. Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

#### Considérations générales sur l'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide
<b>apparence</b>	Liquide incolore saturé sur une lingette.
<b>couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	Alcool
<b>seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	5-7	liquide
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	-87.90 °C / -126.22 °F	Isopropanol
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	82.30 °C / 180.14 °F	Isopropanol
<b>Point d'éclair</b>	25.6 °C / 78.1 °F	
<b>taux d'évaporation</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun connu
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	aucune donnée disponible	
<b>pression de vapeur</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>densité de vapeur</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité relative</b>	0.856-0.896	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Coefficient de répartition</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Température d'auto-inflammation</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>température de décomposition</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité cinématique</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité dynamique</b>	aucune donnée disponible	Aucun connu

**AUTRES INFORMATIONS**

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**



**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

Renseignements sur le produit

**cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Isopropyl alcohol 67-63-0	-	Group 3	-	X

**Légende**

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

Renseignements sur le produit

**STOT - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Renseignements sur le produit

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

Renseignements sur le produit

**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### écotoxicité

Renseignements sur le produit				
Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Isopropyl alcohol 67-63-0	EC50: >1000mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: >1000mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =9640mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =11130mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1400000µg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =13299mg/L (48h, Daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

### Information sur les composants

Nom chimique	Coefficient de répartition
Isopropyl alcohol 67-63-0	0.05

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballages contaminés** Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper.

percer ou souder les contenants.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Isopropyl alcohol 67-63-0	Toxic Ignitable

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### DOT

N° ID/ONU	UN3175
Nom officiel d'expédition	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Isopropyl Alcohol)
Classe de danger	4.1
Groupe d'emballage	II

### IATA

Numéro ONU	UN3175
Désignation officielle de transport de l'ONU	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Isopropyl Alcohol)
Classe(s) de danger relative(s) au transport	4.1
Groupe d'emballage	II

### IMDG

Numéro ONU	UN3175
Désignation officielle de transport de l'ONU	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Isopropyl Alcohol)
Classe(s) de danger relative(s) au transport	4.1
Groupe d'emballage	II

## 15. Renseignements sur la réglementation

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicables à la substance ou au mélange**

### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Sans objet

**La Convention de Rotterdam** Sans objet

### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon  
**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine  
**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée  
**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit répond aux critères de rapport EPCRA 311/312 Tier à 40 CFR 370, reportez-vous à la section 2 de cette FDS pour classifications. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### **CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Isopropyl alcohol 67-63-0	X	X	X

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA      Sans objet

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé	inflammabilité 3	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques - PROTECTION INDIVIDUELLE X
	2			
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé	inflammabilité 3	Dangers physiques 0	
	2			

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques)

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 16-juil.-2021

**Date de révision** 16-juil.-2021

**Note de révision** Aucun renseignement disponible.

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**